

NEWSLETTER

N°4 Juillet 2025

L'Acte européen d'accessibilité entre en vigueur

Chers Partenaires et Collaborateurs,

Chers Partenaires et Collaborateurs,

Au cours des derniers mois, l'équipe CODE a été occupée en coulisses – non seulement à développer des matériels de formation de haute qualité, mais aussi à s'assurer qu'ils sont véritablement accessibles à tous.

Formation CODE

Nous avons eu le plaisir de travailler en étroite collaboration avec une gamme de professionnels : des experts en finance inclusive aux défenseurs de l'accessibilité et aux spécialistes technologiques axés sur l'intelligence artificielle. Ensemble, nous avons examiné chaque partie des cours de la formation – la mise en page et des visuels, les descriptions audio, le style de langage – en nous posant une question clé : "Est-ce facile à utiliser et à comprendre pour une personne en situation de handicap ?"

Et nous ne faisons pas cela seuls. Nous avons reçu des contributions précieuses de personnes ayant une expérience vécue du handicap, dont les perspectives ont aidé à façonner le cours final de manières que nous n'aurions jamais pu accomplir seuls.

Le résultat ? Un programme de formation qui, nous le croyons, peut faire une vraie différence — non seulement en construisant des connaissances, mais en supprimant les barrières qui ont fait obstacle trop longtemps.

Très bientôt, ce cours sera en ligne et librement accessible à tous sur notre plateforme d'apprentissage en ligne inclusive basée sur Moodle. Que vous soyez formateur, apprenant, professionnel de soutien ou simplement quelqu'un de curieux d'en apprendre davantage, vous pourrez explorer les cinq modules à votre rythme et à votre façon.

Restez avec nous – le meilleur est à venir.



CODE Prochaine réunion

En octobre 2025, l'équipe CODE se réunira à Barcelone pour examiner les résultats du test de la plateforme, partager les retours d'expérience et planifier les étapes finales avant la mise en ligne du cours. Ce sera un moment clé pour réfléchir, ajuster et avancer ensemble.



Un Grand Pas en Avant : L'Acte européen d'accessibilité entre en vigueur

À partir du 28 juin 2025, quelque chose d'important va se produire dans toute l'UE : une législation longtemps attendue entrera pleinement en vigueur --- l'Acte européen d'accessibilité (EAA).

Cette nouvelle loi de l'UE, officiellement connue sous le nom de Directive (UE) 2019/882, établit des exigences d'accessibilité pour une large gamme de produits et services, y compris les distributeurs automatiques de billets, les services bancaires en ligne et les applications mobiles.

Mais qu'est-ce que cela signifie en pratique ?

Cela signifie que les banques à travers l'Europe devront rendre leurs distributeurs automatiques plus conviviaux pour les personnes en situation de handicap. Fini les écrans illisibles, les menus déroutants ou les boutons trop petits pour être trouvés ou pressés. Au lieu de cela, nous aurons :

- Des mises en page visuelles plus claires avec un texte plus grand et un contraste fort
- Des instructions audios disponibles via des écouteurs
- Une navigation de menu simple et logique
- Des claviers tactiles et des commandes en relief

Et voici la bonne nouvelle : tout le monde en bénéficiera ! Ces améliorations ne sont pas seulement pour les personnes en situation de handicap -- elles rendront les opérations bancaires quotidiennes plus faciles pour les personnes âgées, les personnes avec des déficiences temporaires, et toute personne qui a déjà eu des difficultés avec des interfaces peu claires.

Pour nous dans le projet CODE, cette législation change la donne. Elle s'aligne parfaitement avec notre mission de rendre le système financier plus inclusif et accessible.



Chambre de Commerce Italienne
Nice, Sophia Antipolis, Côte d'Azur

Fundació
TRINIJOVE



ATLANTIS
ENGINEERING



ISTITUTO DEI SORDI
DI TORINO



PEOPLE

Fondazione
Luigi